
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 6 (1978)

DOI: 10.11588/fr.1978.0.49157

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Uta REINHARDT, *Untersuchungen zur Stellung der Geistlichkeit bei den Königswahlen im fränkischen und deutschen Reich (751–1250)*, Marburg (Hess. Landesamt für geschichtl. Landeskunde, Kommissionsverlag N. G. Elwert) 1975, VI–311 p. (*Untersuchungen und Materialien zur Verfassungs- und Landesgeschichte*, 4).

A la lecture du titre, j'ai tout de suite pensé à une étude de la participation directe de l'Eglise à l'élection des rois et empereurs allemands, ce qui dans le contexte de l'Eglise impériale ne peut être que très intéressant. La table des matières m'a remis sur le droit chemin, quand j'y ai lu les termes de consécration royale, onction, *ordo* de Mayence. Y avait-il erreur dans le choix du titre? La question du rôle joué par le clergé dans le choix des souverains est effectivement abordée dans les tout dernières pages. En réalité, l'étude d'Uta Reinhardt est parfaitement menée; elle nous montre comment l'Eglise a eu un rôle «liturgique» avant d'être conduite à intervenir de manière plus ou moins directe dans l'élection. On me permettra d'exprimer un regret; j'aurais préféré parmi toutes sortes d'expressions celle plus générale de «Königserhebungen» à celle précise de «Königswahlen». L'élévation à la royauté («Königserhebung») en effet comprend bien les différentes étapes que sont l'organisation de l'élection («Wahl»), le choix lui-même («Auswahl»), la consécration («Weihe»), elle-même partagée entre plusieurs phases distinctes ou groupées (onction-«Salbung», couronnement-«Krönung»). Le problème du vocabulaire n'est pas sans importance quand il faut rendre compte d'un livre en langue étrangère. Déjà le mot «Reich» doit être compris tantôt par royaume, tantôt par empire, car nos voisins allemands peuvent utiliser distinctement «Kaiserreich» (empire) et «Königreich» (royaume), mais se contentent souvent et simplement de «Reich», surtout quand il s'agit de la notion abstraite et non du territoire. Les mots de couronnement et de sacre sont plus complexes qu'il ne paraît, car s'ils ont un sens précis (couronnement: fait de poser une couronne sur une tête; sacre: cérémonie d'intronisation qui comporte une onction sainte), ils sont souvent employés sans distinction. Que dire quand on se trouve devant des groupements de mots tels que «Königsweihe» (ordination du roi ou consécration du roi; le mot «Weihe» convient pour les prêtres comme pour les rois en allemand; en français, il y a ordination et consécration!) et «Königserhebung» (élévation à la royauté)? Toutes ces remarques veulent seulement traduire les quelques hésitations, les quelques interrogations qui viennent à la lecture du livre d'U. Reinhardt.

Nous en reprenons d'abord les grandes lignes, car il ne saurait être question d'en souligner les points de détail. L'étude s'intéresse aux pays germaniques seulement entre l'élévation de Pépin à la royauté et la mort de Frédéric II (1250). Une attention plus grande est portée aux IX^e et X^e siècles qu'à la période suivante. L'auteur énumère d'abord les conditions dans lesquelles les rois et empereurs carolingiens ont été portés sur le trône (hérédité ou élection), couronnés, oints, consacrés séparément ou oints et couronnés dans une même cérémonie. L'analyse porte sur la participation directe ou non du clergé aux différentes phases; simple présence de clercs ou de prélats, action uniquement liturgique ou à signification politique. L'aspect le plus intéressant est incontestablement l'évo-

lution différente dans les deux royaumes de Francie occidentale et de Francie orientale. A l'ouest, le clergé ajoute à l'onction sainte des actes profanes (remise du baudrier, de l'épée, de la couronne, du sceptre) et provoque une prestation de serment; cela traduit une certaine dépendance de la royauté. A l'est, un Charles le Gros ne reçoit de bénédiction qu'en Italie en 880, et un Zwentibold est consacré en Lotharingie en 895; en 919 encore, Henri I^{er} ne juge pas utile de se livrer entre les mains du clergé: son pouvoir royal n'en est pas moins bien enraciné.

A ce moment-là, Uta Reinhardt se plonge dans l'étude de l'*ordo* de Mayence, texte découvert à Stavelot (d'où son nom aussi d'*ordo* de Stavelot), composé vers 960, ou plus tôt, à Saint-Alban de Mayence à partir d'un *ordo* primitif («Frühdeutscher Ordo») et d'un *ordo* des Sept Formules, qui rapporte dans l'ordre les différentes phases de la cérémonie de consécration d'un roi. La rédaction de cet *ordo* est sans doute à mettre en relation avec la grande intronisation d'Otton I^{er} à Aix en 936. Disons tout de suite une conclusion de notre auteur; cet *ordo* n'a sans doute jamais été appliqué complètement lors d'une consécration royale; les sources renseignent très mal sur ce qui s'est fait dans tel ou tel cas; l'*ordo* a même pu être conservé et recopié longtemps tel quel au cours des siècles, devenant de plus en plus caduc sans être appliqué. Il nous fournit toutefois de précieux enseignements sur le déroulement de la cérémonie dans l'église choisie pour cela: arrivée du roi, prostration, serment royal, installation sur le trône, *Te Deum* et messe. Après cela, le roi est tenu pour défenseur de l'Eglise, garant de la paix et de la justice, maître des *temporalia* et des *spiritualia*. Quand le prince devient-il roi? Question éternellement posée. Par l'acclamation qui vient en premier, avant la consécration, mais l'Eglise pense toute de même que la bénédiction tend à faire le roi. Il convient de porter son attention sur les prestations de serment, les formules utilisées (*eligimus*, puis *elegimus*, nous élisons, comme le clergé disait d'abord, ou nous avons élu, comme il disait sûrement ensuite; cf. p. 172). Il convient aussi de faire état des querelles anciennes et incessantes entre les archevêques rhénans pour savoir qui aura (a ou a eu) le privilège de consacrer le roi, qui obtiendra du pape la reconnaissance de ce privilège. A ce jeu, l'archevêque de Mayence semble l'avoir emporté le plus souvent, tandis que celui de Trèves fut vite éliminé du débat.

U. Reinhardt cite beaucoup d'exemples d'élections ou de couronnements et de consécrations; elle est conduite à distinguer entre les rois mis en place par leur père et ceux qui sont élus sans être héritiers directs: les cas de Henri II et de Conrad II sont les mieux connus. Elle vient, à la fin seulement, comme nous l'avons dit, à la question de la participation active du clergé à l'élection, plus encore à l'analyse du poids réel du clergé face aux laïcs. Sur ce point, qu'elle a peut-être considéré comme secondaire, ou qu'elle n'a pu faute de sources creuser davantage, elle nous laisse un peu sur notre faim. Certes, comme elle l'expose bien dans sa conclusion (bien faite, p. 283-290), l'Eglise s'est vue longtemps mise à l'écart par des souverains, chefs de guerre, chefs de tribus; le rôle des prêtres n'était pas considéré comme capital dans l'élévation royale. Prodigeux changement avec Otton I^{er}, promoteur de l'Eglise impériale et qui lui fait déjà une large place à l'occasion de la consécration de 936. A partir de là, les évêques

sont les égaux des ducs et des comtes; tuteurs de rois mineurs un peu plus tard, ils tiennent une place capitale dans la vie politique de l'Empire. Comment ne pas deviner qu'ils confondaient leur état de clercs avec celui de princes temporels pour donner plus de poids à l'Eglise à la faveur de leurs responsabilités séculières? Au XII^e siècle, la consécration a une signification politique et juridique très nette avec Frédéric I^{er}. L'évolution s'accélère, même si on considère qu'en théorie, parmi les princes d'Empire seuls électeurs du roi à la fin du XII^e siècle, les prélats ont une large majorité. On sait qu'au XIII^e siècle, le collège électoral se réduit bientôt aux sept princes électeurs, où cette fois les trois archevêques rhénans, toujours eux, sont en minorité devant les quatre laïcs. Mais à ce stade, Uta Reinhardt peut renvoyer aux nombreuses études faites depuis longtemps sur les origines du collège électoral des princes («Kurfürsten»).

C'est peu de dire que ce livre est intéressant; il est riche de matière, précis, savant sans être d'une érudition pesante. Grâce aux résumés aux fins de chapitre, il est très maniable. On regrettera l'absence d'un index; on notera que la publication est faite à partir d'une dactylographie, non «justifiée», que cela ne diminue en rien la qualité matérielle du livre, égale à beaucoup d'autres imprimés par les procédés typographiques classiques; un détail toutefois: la mise en page ne fait pas ressortir les titres et sous-titres (ex. p. 242), mais ce n'est qu'un détail; avec un peu d'italique, le résultat aurait été fortement amélioré aussi. Ce ne sont que des remarques très secondaires qui n'entachent pas la qualité de la recherche entreprise.

Michel PARISSE, Nancy

Du VIII^e au XI^e siècle: édifices monastiques et culte en Lorraine et en Bourgogne. Recueil d'études publié par Carol HEITZ et François HÉBER-SUFFRIN, Nanterre (U. E. R. d'Histoire de l'Université de Paris X) 1977, 129 p. (Université de Paris X – Nanterre. Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge, 2).

Après avoir consacré un premier Cahier à la «Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines à la fin du VII^e siècle» en 1975, le Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge de Nanterre, dirigé par Pierre RICHÉ, publie un second Cahier sur les «Edifices monastiques et culte en Lorraine et en Bourgogne du VIII^e au XI^e siècle». En plus de faire écho aux travaux d'un colloque franco-allemand tenu en 1976, le présent recueil d'études donne un bon aperçu des centres d'intérêts, méthodes et résultats des études menées par C. HEITZ et ses collaborateurs dans les domaines de l'histoire de l'art et de l'archéologie médiévales.

La première étude, abondamment illustrée, est due à F. HÉBER-SUFFRIN et porte sur le «Chancel de Saint-Pierre aux Nonnains à Metz» (pp. 3–30). L'auteur s'applique à préciser la chronologie des données architecturales en resserrant les liens avec les éléments sculptés; après une description et une analyse méthodiques et minutieuses de chaque pièce conservée, il propose de dater le